

Le conseil municipal des enfants reprend ses travaux



A l'écoute de chacun de ses habitants, la Ville de Narbonne encourage l'expression de toutes les catégories de la population. Le conseil municipal des enfants, dont la première session de l'année se déroule ce jeudi 9 novembre, est un outil majeur pour relayer les projets et préoccupations des plus jeunes. Cette séance est l'occasion de rencontrer les nouveaux représentants des classes de CM1 de Narbonne et de connaître les différentes orientations qu'ils souhaitent impulser pendant leurs deux ans de mandat.

Le fonctionnement

Le conseil municipal des enfants (CME) est composé d'une quarantaine de représentants, élus dans toutes les classes de CM1 des écoles de Narbonne, les 9 et 13 octobre. Leur mandat dure deux ans, au cours desquels ils réfléchissent à l'élaboration de projets concernant l'enfance et participent à des cérémonies officielles en compagnie des élus de la Ville.

Cette première séance vise à faire découvrir aux nouveaux élus le fonctionnement de cette institution et à aborder les sujets qui vont les occuper pendant dix séances par année scolaire, avec pour thématique principale « Dans l'école ou dans notre quartier ». Ils sont encadrés par des membres de la Direction de l'enfance et de l'éducation, dont Jean-Paul CESAR est l'élus référent.



De belles actions mises en œuvre en 2017



Pendant les deux années scolaires précédentes, les membres du CME ont imaginé et conçu deux grands projets : le premier concerne l'organisation d'un évènement multisports adapté à tous les enfants et notamment aux enfants en situation de handicap, en partenariat avec l'IME les Hirondelles (photo), le 21 juin 2017, à Narbonne-Plage.

Le deuxième projet concerne la mise en place d'une signalétique pour demander aux parents de ne pas fumer aux abords des écoles. **L'inauguration officielle de cet affichage aura lieu le mercredi 22 novembre, à 16 h 30, à l'école de Bourg.**

Les représentants du CME ont également proposé des solutions pour améliorer la visibilité de leur instance, avec la mise en place d'un trombinoscope et la création d'un nouveau logo.